

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS
SPORTIFS DU CANADA

CRDSC

Plan stratégique
pluriannuel
2016-2020

Adopté par le Conseil d'administration le 31 mars 2016

Préface du président du Conseil

C'est avec fierté que je présente ce plan stratégique au nom du Conseil d'administration du Centre. Il a été élaboré dans la foulée de notre 10^e anniversaire, ce qui nous a donné non seulement le privilège de faire le point sur notre première décennie de service, mais également l'occasion d'envisager l'avenir du Centre. Nous avons entrepris une vaste consultation auprès de nos partenaires afin de s'assurer de bien tenir compte de nos expériences passées, mais également des opinions et besoins des athlètes, des entraîneurs, des officiels, des administrateurs de sport et de manière plus générale, du milieu du droit du sport. Ce formidable plan est le fruit de cet exercice.

En 2012, le Conseil du Centre avait approuvé le plan stratégique précédent; à cette époque, la présidente avait alors indiqué que « la grande priorité [serait] de maintenir et d'améliorer la qualité de ses activités de base ». J'ai la conviction que cet objectif a été atteint et que les quatre prochaines années seront pour nous l'occasion d'aller au-delà de nos activités principales afin d'inculquer davantage une culture d'équité et de respect dans le milieu sportif au Canada.

Ce plan stratégique s'appuie sur les succès passés du Centre, tout en visant la mise en place d'un nouveau volet d'intervention, en créant un service d'ombudsman pour le sport canadien. Ce projet représente une évolution naturelle du Centre, puisque la création d'un poste d'ombudsman était l'une des recommandations du rapport *Une solution gagnante*, publié en 2000, ayant conduit à l'établissement du Centre. Je me réjouis de ce retour aux principes fondamentaux et des effets positifs qu'il pourra engendrer pour la communauté sportive tout entière.

C'est avec enthousiasme que j'entrevois la mise en œuvre de ce plan stratégique qui servira de référence au Centre afin de mesurer sa performance tout en demeurant imputable auprès de ses partenaires.

David de Vlieger
Président du conseil du CRDSC

Contexte et sommaire

Au cours de l'exercice 2015-2016, le tribunal a été saisi d'un nombre record de dossiers et le Conseil a accueilli sept nouveaux administrateurs. Le Centre s'apprêtait aussi à accueillir pour la première fois au Canada, un séminaire public avec son homologue international, le Tribunal arbitral du sport. Dans ce contexte dynamique et stimulant, le Centre a effectué, de septembre 2015 à février 2016, une vaste consultation auprès de ses partenaires par l'entremise de sondages en ligne et de groupes de réflexion. Le processus a été lancé au cours de la réunion du Conseil de septembre 2015 et s'est conclu par une journée entière de planification stratégique dirigée par un modérateur en février 2016. Par la suite, le Conseil a adopté le présent plan stratégique pluriannuel.

Le Conseil reconnaît que le Centre a été efficace sur le plan organisationnel, qu'il s'est établi solidement en tant qu'autorité en matière de prévention et de règlement des différends sportifs au Canada, et qu'il a joué un rôle de leader sur la scène internationale dans ce domaine. Le Conseil a adopté un plan qui lui permettra d'accroître son influence à la fois en étendant la portée des services offerts et en rejoignant de nouvelles clientèles-cibles.

En conformité avec le mandat qui lui est conféré par la loi, le Conseil a conclu que les services du tribunal et la prévention des différends constituent toujours ses activités fondamentales. Il a donc défini les quatre piliers stratégiques suivants:

1. Fournir des services de règlement des différends sportifs à la communauté sportive canadienne;
2. Renforcer la capacité de la communauté sportive canadienne à prévenir et régler les différends sportifs;
3. Mettre sur pied un service d'ombudsman pour la communauté sportive canadienne; et
4. Viser l'excellence organisationnelle.

Mandat statutaire

L'article 10 de la *Loi favorisant l'activité physique et le sport*, qui a créé le **Centre de règlement des différends sportifs du Canada**, énonce ainsi la mission du Centre :

Le Centre a pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une assistance en la matière.

Historique et profil de l'organisation

Le Centre est né d'une prise de conscience de la nécessité d'offrir à la communauté sportive canadienne des moyens pour prévenir les conflits et, lorsqu'ils sont inévitables, les régler. En janvier 2000, l'honorable Denis Coderre, alors secrétaire d'État (Sport amateur), a lancé un projet d'étude visant à évaluer les solutions possibles afin d'aider la communauté sportive à régler ses différends de façon rapide et efficace. Un groupe de travail, responsable d'élaborer un système qui saurait répondre à la nécessité ci-haut mentionnée, a été formé et il a déposé en 2000 son rapport *Une solution gagnante* recommandant la mise en place d'un programme de prévention et de règlement des différends. En août 2001, un comité de mise en œuvre a été chargé de développer une méthode d'implantation du système proposé par le groupe de travail.

Le programme intérimaire ADRsportRED a vu le jour en janvier 2002 pour offrir des services de règlement des différends à la communauté sportive au niveau national. La *Loi favorisant l'activité physique et le sport* a été adoptée en mars 2003 afin de mettre sur pied un organisme indépendant ayant pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs. Le Centre a ouvert ses portes officiellement en avril 2004 pour succéder au programme ADRsportRED et a assumé la responsabilité d'entendre tous les dossiers liés au dopage au Canada à compter de juin 2004.

Aujourd'hui, le Centre compte un effectif de cinq personnes à temps plein et une liste de 44 arbitres et médiateurs qui relèvent d'un Conseil d'administration composé de douze membres. En moyenne, le Secrétariat de règlement des différends traite entre 45 et 50 dossiers annuellement, dont environ la moitié sont liés au dopage. Outre les activités du Secrétariat, le Centre de ressources fournit à la communauté sportive du Canada des outils afin de les aider à prévenir et réduire les risques de différends sportifs.

Énoncé de vision

Une culture d'équité, d'intégrité et de respect est prônée dans le sport canadien et au-delà.

Énoncé de mission pour 2016-2020

Le Centre vise à exercer son leadership mondial dans la prévention et le règlement des différends tout en favorisant une culture d'intégrité, d'équité et de respect au Canada.

Piliers stratégiques, objectifs et stratégies

Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3	Pilier 4
Fournir des services de règlement des différends sportifs à la communauté sportive canadienne	Renforcer la capacité de la communauté sportive canadienne à prévenir et régler les différends sportifs	Mettre sur pied un service d'ombudsman pour la communauté sportive canadienne	Viser l'excellence organisationnelle
Objectifs			
Tous les différends soumis au Centre sont traités de manière juste, transparente, rapide et économique.	Les parties prenantes ont les ressources et outils nécessaires pour prévenir et régler efficacement les différends sportifs.	Il existe un service d'ombudsman impartial et indépendant dans la communauté sportive canadienne.	Le Centre est un modèle de bonnes pratiques durable, imputable et responsable.
Stratégies			
<p>A. S'assurer que les arbitres et médiateurs du Centre sont en mesure de fournir des services professionnels en conformité avec la mission du Centre;</p> <p>B. Optimiser les services de gestion des dossiers;</p> <p>C. S'assurer que les règles procédurales sont à jour et conformes;</p> <p>et</p> <p>D. Accroître les activités des services payants du Centre afin de permettre un accès à une clientèle élargie.</p>	<p>A. Améliorer l'accès de la communauté sportive canadienne aux ressources de prévention et de règlement des différends sportifs;</p> <p>et</p> <p>B. Accroître l'engagement et l'interaction des parties prenantes.</p>	<p>A. Lancer un processus de consultation pour clarifier les besoins et attentes de la communauté sportive;</p> <p>et</p> <p>B. Évaluer la capacité, le rôle potentiel et l'étendue des services du Centre.</p>	<p>A. Optimiser les systèmes, les processus et le capital humain du Centre;</p> <p>B. Maintenir et diversifier les sources de revenus;</p> <p>et</p> <p>C. Explorer les possibilités de collaboration internationale.</p>